

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel jeudi 5 mars 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir R. LAMY), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), JACQUOT C. (pouvoir E. PETIT),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Point PETR
- ✓ Vote des Comptes Financiers Uniques 2025
- ✓ Autorisation de l'organisme à solliciter une subvention pour l'extension de la maison de santé d'Huriel
- ✓ Bilan de la situation financière de la CCPH
- ✓ Bilan du dispositif ANAH France Renov et ajustement éventuel de l'enveloppe financière 2026
- ✓ Point sur le personnel : prolongation d'un cdd service environnement, contrats accroissements saisonniers (service environnement, tourisme), animation du programme Anim'été
- ✓ Renouvellement bail précaire Atelier D Huriel
- ✓ Dans l'attente des réponses bureau de contrôle et SPS pour la deuxième phase des travaux Espace Mosaïque
- ✓ Participation à l'achat d'un véhicule pour un artisan
- ✓ Point sur les travaux
- ✓ Questions diverses

Point PETR

Le Président informe l'Assemblée de la signature prochaine d'une convention visant la mise en place d'un projet culturel de territoire pour la période 2026-2029, associant notamment le Ministère de l'Éducation Nationale, le Département, la Région et la CAF.

Ce dispositif doit permettre de soutenir des projets culturels et touristiques sur le territoire avec des financements compris entre 5 000 € et 10 000 € par an, ainsi que la création d'une plateforme numérique dédiée à l'offre culturelle.

Dans ce cadre, un appel à projets intitulé « Tracés et retracés » a été lancé.

Le Président fait également un point sur les fonds européens LEADER. À ce jour, 61 % de l'enveloppe a été consommée, laissant environ 3 millions d'euros à répartir entre les territoires de Montluçon, Vichy et Moulins.

Vote des Comptes Financiers Uniques 2025

Les Comptes Financiers Uniques sont présentés à l'Assemblée.

	Résultats 2025	
	Fonctionnement	Investissement
Résultats N-1	368 295,27 €	407 418,96 €
Intégration des résultats budget annexe « atelier de découpe »	- 8 368,77 €	269 728,80 €
Résultats N-1 reportés	359 926,50 €	677 147,76 €
Résultats de l'exercice	45 494,88 €	195 047,99 €
Résultats cumulés	405 421,38 €	872 195,75 €
RAR 2025		- 166 207,00 €

Affectation des résultats sur BP 2026		
Fonctionnement c/ 002	Investissement c/ 001	Besoin de financement c/ 1068
405 421,38 €	872 195,75 € RAR - 166 207 €	0,00 €

	Résultats 2025		Affectation des résultats sur BP 2026		
	Fonctionnement cumulé	Investissement	Fonctionnement c/ 002	Investissement c/ 001	Besoin de financement c/ 1068
Atelier feronnerie	8 163,49 €	- 974,50 €	7 188,99 €	- 974,50 €	974,50 €
Atelier savonnerie	5 533,41 €	3 461,20 € RAR - 900 €	5 533,41 €	3 461,20 € RAR - 900 €	0,00 €
Espace Mosaïque	17 830,66 €	- 90 645,87 € RAR + 99 500 €	17 830,66 €	- 90 645,87 € RAR + 99 500 €	0,00 €
Gîte handicap	54 611,34 €	- 4 151,83 €	50 459,51 €	- 4 151,83 €	4 151,83 €
Hôtel d'entreprises	99 685,07 €	- 672,14 €	99 012,93 €	- 672,14 €	672,14 €

	Résultats 2025		Affectation des résultats sur BP 2026		
	Fonctionnement cumulé	Investissement cumulé	Fonctionnement c/ 002	Investissement c/ 001	Besoin de financement c/ 1068
Logement St Sauvier	84,76 €	- 2 469,97 €	0,00 €	- 2 469,97 €	84,76€
Maisons de santé	36,06 €	45 615,53 € RAR + 85 735 €	36,06 €	45 615,53 € RAR + 85 735 €	0,00 €
Rue des arts	211,09 €	- 3 213,76 €	0,00 €	- 3 213,76 €	211,09 €
Zone artisanale	29 867,40 €	5 958,11 €	29 867,40 €	5 958,11 €	0,00 €
Zone de Souvol	- 5 696,44 €	- 2 412,99 €	- 5 696,44 €	- 2 412,99 €	0,00 €
Extension zone artisanale	0,39 €	- 6 234,35 €	0,39 €	- 6 234,35 €	0,00 €

Conformément aux règles en vigueur, Monsieur le Président quitte la salle pendant le vote.

La séance est alors présidée par le doyen de l'Assemblée, Monsieur E. PETIT, qui procède à la mise au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les Comptes Financiers Uniques à l'unanimité.

Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Extension de la maison de santé d'Huriel

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du PACTE régional Auvergne-Rhône-Alpes, une délibération est nécessaire afin d'autoriser le représentant légal de la collectivité à solliciter cette aide.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer la demande de subvention pour les travaux d'extension de la Maison de Santé d'Huriel.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président informe par ailleurs l'Assemblée de la visite effectuée le 4 février par Madame ESCALE, directrice au sein de la délégation départementale de l'Allier de l'ARS, accompagnée de Monsieur DELOLME. Cette visite avait pour objectif d'engager une démarche de labellisation « France Santé » et d'échanger avec les professionnels de santé sur le fonctionnement de la structure et les perspectives de développement, notamment dans le cadre du projet d'extension.

Une discussion s'engage ensuite sur la provenance de la patientèle des médecins installés sur le territoire.

Le Président indique que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sera consultée dans le cadre du projet de santé du bassin de Montluçon. Il évoque également les actions de prévention actuellement menées, notamment sur l'obésité et le diabète.

Monsieur P. NOWAK indique que le médecin récemment installé à Saint-Martinien reçoit environ 400 patients supplémentaires, tout en conservant sa patientèle initiale.

Monsieur S. ABRANOWITCH rappelle que les professionnels de santé avaient envisagé la création d'une commission afin de communiquer davantage sur leur activité et leurs actions de prévention mais que cette initiative n'a pas encore été mise en place.

Le Président souligne que l'objectif est de maintenir une cohérence entre les Maisons de Santé de La Chapelaude et d'Huriel ainsi que le cabinet médical de Saint Martinien tout en laissant aux professionnels le choix de leur intégration dans la SISA.

Monsieur A. DUBREUIL rappelle enfin que les patients demeurent libres de choisir leur médecin et qu'il n'est pas possible de sectoriser l'accès aux soins dans le cadre de l'exercice libéral.

Bilan de la situation financière de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Le Président présente une analyse financière réalisée par les services de la DGFIP.

✓ Fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 1,475 M€, en progression de 5 % depuis 2022.

Les charges réelles de fonctionnement atteignent 1,226 M€, soit une augmentation de 18,5 % depuis 2022, principalement liée à la hausse des charges de personnel qui représentent désormais plus de 55 % des dépenses de fonctionnement.

✓ Épargne

La CAF brute s'établit à 248 000 €, en hausse par rapport à 2023.

La CAF nette atteint 152 000 €, permettant de couvrir les remboursements d'emprunts.

✓ Investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 828 000 €, dont 71 % concentrés sur le projet de l'Espace Mosaïque.

✓ Endettement

L'encours de dette est en baisse et le ratio de désendettement est d'environ 3 années, bien inférieur au seuil d'alerte généralement fixé à 10 ans.

✓ Trésorerie

Le fonds de roulement s'élève à 776 000 €, soit environ 230 jours de charges de fonctionnement.

La trésorerie atteint 1,315 M€, correspondant à 391 jours de charges.

En conclusion, la Communauté de Communes présente une situation financière globalement saine, avec une épargne positive, un endettement maîtrisé et une trésorerie confortable.

Toutefois, la progression des charges de fonctionnement, notamment de personnel, nécessite une vigilance pour les exercices à venir.

Dispositif ANAH - France Rénov' : bilan et enveloppe 2026

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait fixé en 2025 une enveloppe annuelle de 7 500 €, permettant de financer 15 dossiers maximum à raison de 500 € par dossier.

Au titre de l'année 2025 :

19 dossiers ont été déposés sur le territoire dont 10 dossiers de rénovation énergétique et 9 dossiers dans le cadre du programme MaPrimeAdapt'

Le montant total des travaux engagés s'élève à 489 364 € TTC pour l'année 2025.

La majorité des bénéficiaires sont des propriétaires occupants (84 %) et des ménages très modestes (64 %).

Le nombre de dossiers déposés dépassant le volume financé, il est proposé d'augmenter l'enveloppe annuelle à 15 000 €, permettant le financement de 30 dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve cette proposition avec 24 voix pour et une abstention (Monsieur D. COFFIN)

Personnel

Plusieurs décisions relatives à l'organisation des services sont présentées.

✓ Service Environnement

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler le contrat de l'agent du service environnement sous la forme d'un CDD d'une durée de trois ans.

✓ Saisonniers

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la création d'un contrat d'accroissement saisonnier de 20 heures hebdomadaires pour la période d'avril à octobre.

✓ Maison du tourisme et exposition estivale

Il est proposé de remplacer les deux contrats de 20 heures par un contrat unique de 35 heures hebdomadaires permettant de mutualiser l'accueil touristique entre la Maison du Tourisme et le Donjon de la Toque.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter cette solution.

Le Président informe également l'Assemblée de l'anticipation du congé maternité de l'agent en charge du tourisme et des hébergements prévu de juillet à octobre afin d'organiser un remplacement.

✓ Anim'été

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de recrutement d'un agent à 17 h 30 hebdomadaires selon les modalités habituelles.

✓ Portage de repas

Un recrutement doit être engagé afin d'assurer la tournée pendant les congés de l'agent titulaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ce recrutement.

✓ Baignade biologique

Le maître-nageur employé lors de la saison 2025 étant désormais en CDI au centre aqualudique, la direction propose la mise en place d'un marché de prestation.

Un rendez-vous est prévu avec la direction de l'Aqualudique afin d'en définir les modalités.

Par ailleurs, le recrutement des agents d'accueil et de caisse pour la saison estivale sera effectué via Chronos Intérim.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter ces modalités.

Renouvellement du bail précaire - Atelier D à Huriel

L'atelier D est actuellement occupé par l'institut de beauté « Bulle de Soins ». Le bail précaire arrivant à échéance le 31 mars 2026, il est proposé de procéder à son renouvellement pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2026.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer le bail correspondant.

Travaux Espace Mosaïque – bureau de contrôle et SPS

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux de l'Espace Mosaïque, il est proposé de confier la mission de bureau de contrôle et de coordination SPS à la société APAVE.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Participation à l'achat d'un véhicule pour un artisan

Le gérant de l'entreprise « L'Autrement Charcuterie », a sollicité une aide financière pour l'acquisition d'un véhicule destiné à ses activités de vente sur les marchés.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a indiqué que la Région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait intervenir dans le financement.

Plusieurs observations sont formulées :

Monsieur S. ABRANOWITCH souligne que ce type d'aide pourrait constituer un précédent, d'autres artisans pouvant solliciter un financement similaire pour leur véhicule.

Monsieur P. NOWAK précise toutefois que dans ce cas précis le véhicule constitue un véritable outil de travail et de vente itinérante.

Il est également rappelé que l'artisan ne participe pas à l'ensemble des marchés du territoire.

Compte tenu de ces éléments, la décision est reportée dans l'attente de la position de la Région.

Point sur les travaux en cours

✓ Espace Mosaïque

Des devis comparatifs sont attendus concernant les travaux de toiture et les problèmes d'étanchéité. Des échanges sont en cours avec l'entreprise CMB 03.

✓ Extension de la Maison de Santé d'Huriel

L'étude géotechnique réalisée en 2025 a révélé un terrain hétérogène avec présence de remblais, nécessitant des fondations profondes par micropieux.

Deux options sont proposées :

- | | |
|--|------------|
| - Option 1 : mise à jour de l'étude existante | 1 040 € HT |
| - Option 2 : sondages complémentaires et optimisation des fondations | 2 370 € HT |

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'option 2 à l'unanimité.

✓ Gîte Sésame Autisme

L'entreprise CMB interviendra pour plusieurs travaux d'étanchéité et de traitement de façade.

Deux devis ont été présentés pour le plancher chauffant :

- Bati Energy : 3 876,00 €
- Atec : 4 953,32 €

Le Conseil Communautaire retient le devis de Bati Energy à l'unanimité.

✓ Sanitaires de Courçais

Les travaux de ponçage et de peinture sont réalisés. La vidange doit être effectuée avant les travaux pour la réfection du plancher.

✓ Maison de Saint-Sauvier

Des devis comparatifs sont attendus.

✓ Extension de la zone d'activités des Richardes

Le bornage du terrain a été réalisé le 4 mars 2026.

✓ Maison de Santé de La Chapelaude

Un nouveau débordement d'eau a été constaté dans le cabinet de l'orthophoniste. Des travaux devront être engagés.

Questions diverses

✓ Salon des patrimoines bourbonnais – Vichy

La Communauté de Communes a participé au salon organisé les 28 février et 1^{er} mars 2026 à Vichy. Au total, 242 visiteurs ont été rencontrés et des échanges ont eu lieu autour de l'offre touristique du territoire. La carte touristique et la programmation George Sand 2026 ont été présentées. Les associations patrimoniales du territoire ont également été mises en avant. L'association Huriel au Fil des Siècles était présente pour présenter ses publications. Des contacts ont été établis avec l'association patrimoine de Treignat pour de futures actions communes.

L'édition 2027 du salon se tiendra à Montluçon.

✓ Service Environnement

Des modifications techniques ont été réalisées par Komatsu sur le matériel en cours d'essai. Des tests seront effectués sur chantier avec les techniciens de l'entreprise et l'agent conducteur. Le second godet sera modifié après validation des premiers essais.

Un accord de principe a été obtenu concernant des garanties complémentaires et une priorité sur le service après-vente.

L'ancienne tractopelle a été réparée et peut être mobilisée temporairement si nécessaire.

Monsieur D. COFFIN indique que la commune de Saint Désiré passe souvent en dernier dans le planning des interventions et souhaite que ce point soit réexaminé.

Il évoque également la question d'une éventuelle dérogation pour le broyage.
Il est répondu qu'aucune dérogation n'est actuellement prévue.

Plus généralement, plusieurs élus estiment qu'il serait nécessaire de revoir l'organisation du planning afin d'assurer la réalisation des travaux dans les délais prévus pour les communes et les chemins de randonnée de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

✓ Commune de Mesples

Par délibération du 9 février 2026, la commune de Mesples a décidé de ne plus assurer l'entretien d'une partie du terrain des chalets et du labyrinthe (environ 3 100 m²).

L'entretien sera désormais assuré par la Communauté de Communes, la compensation annuelle de 1.000 € ne sera donc plus versée à la commune.

✓ Information sur les indemnités des élus

Il est rappelé que :

- les indemnités des élus sortants cessent à la date d'installation du nouveau conseil municipal ;
- l'indemnité du maire est versée dès son entrée en fonction ;
- celles des adjoints et conseillers ne sont versées qu'après délégation et délibération exécutoire ;
- une rétroactivité de la délibération est possible dans les limites réglementaires ;
- les indemnités sont proratisées selon le nombre de jours du mois.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

le secrétaire de séance,
Jean-Michel PALLIOT